

## LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le  
territoire de la commune



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Dépôt numérique et suivi du dossier



[https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique  
?ncommune=239](https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique?ncommune=239)

## LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

### Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

2 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.



3 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

4 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

5 Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



6 Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

*En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, des agents sont à votre disposition.*

## LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

### Comment déposer mon dossier en ligne?

La commune de Saint-Jean-de-Sixt met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

**Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !**

#### Les différentes étapes pour déposer mon dossier



##### 1. Connexion au guichet unique

<https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique?ncommune=239>

- Créer un compte particulier ou professionnel ou
- Connexion via France Connect

##### 2. Constituer le dossier à déposer :

- Choisir puis remplir le formulaire en ligne
- Joindre les documents numériques au dossier



##### 3. Validez le dossier numérique pour l'envoyer à l'Administration

**4. Un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) et un Accusé de Réception Electronique (ARE) vous seront délivrés**